

**COMMUNIQUÉ DESTINÉ AUX MEMBRES N° 73
le 10 janvier 2017**



national@mppac.ca

Chers membres de la GRC,

L'Association canadienne de la police montée professionnelle (l'ACPMP) se joint aux syndicats d'employés fédéraux pour demander au gouvernement fédéral de mettre fin à ses attaques contre les Régimes de retraite à prestations déterminées (PD).

Le projet de loi C-27 vise à supprimer la protection des régimes de retraite à prestations déterminées et à remplacer ceux-ci par des régimes de prestations cibles (PC). Les régimes de retraite PC enlèvent de l'employeur les éléments de risque d'une pension et placent ces risques sur les employés individuels. En vertu des régimes PC, les paiements de retraite seront liés à l'état général du marché et à la conjoncture économique, ou à la performance spécifique d'un fonds de retraite, ce qui pourrait entraîner en période de ralentissement économique des réductions importantes des prestations de retraite pour les retraités actuels et futurs. Cela signifie que non seulement les retraités perdraient des montants importants de revenu de pension, mais ils subiraient de cette perte à une période économique où il leur serait d'autant plus difficile de trouver un nouvel emploi et des sources de revenu supplémentaire.

Présentement les membres de la GRC ont un régime de retraite à prestations déterminées qui garantit un revenu de retraite fondé sur un pourcentage du revenu durant la vie active. Bien que le projet de loi C-27 ne cherche pas à modifier les pensions de la GRC aujourd'hui, il ouvre la voie à un tel changement dans un proche avenir. Sans une association indépendante forte et un agent de négociation collective représentant les membres de la GRC, rien n'empêche un gouvernement actuel ou futur d'imposer unilatéralement les mêmes changements à notre régime de retraite actuel et de retirer notre sécurité de retraite.

Dans les années 1990, les régimes de retraite fédéraux avaient un excédent de près de 31 milliards de dollars en raison du trop-payé des cotisations de retraite par les employés fédéraux, y compris les membres de la GRC. À cette époque, la Caisse de retraite de la GRC avait à elle seule un excédent de plusieurs milliards de dollars. Le gouvernement de l'époque a retiré cet excédent de nos pensions et l'a utilisé à des fins politiques pour équilibrer le budget national. L'ACPMP s'est battu de concert avec d'autres groupes d'employés fédéraux jusqu'à la Cour suprême du Canada pour protéger nos pensions et demander au gouvernement de rembourser l'argent retiré de notre caisse de retraite.

En décembre 2012, la CSC a statué que le gouvernement était autorisé à prendre le surplus parce que nous avons des régimes de retraite à prestations déterminées, de sorte qu'il n'y avait pas de véritable perte pour les employés. Maintenant, seulement quatre ans plus tard, le gouvernement propose une loi (projet de loi C-27) pour retirer les mêmes pensions à prestations déterminées à certains employés fédéraux. Ce n'est qu'une question de temps avant que le

gouvernement tente de faire de même pour les membres de la GRC. Les mêmes régimes de retraite fédéraux, qui étaient 31 milliards en excédent et qui ont été dépouillés par le gouvernement fédéral il y a moins de 20 ans, font état maintenant d'un déficit de 4,4 milliards. En supprimant les régimes de retraite PD, le gouvernement peut éliminer ce déficit simplement en réduisant les prestations de retraite promises.

Pendant de nombreuses années, le gouvernement fédéral a maintenu une politique de verser une rémunération inférieure aux salaires du marché et s'est appuyé sur la sécurité des régimes de retraite à prestations déterminées comme pierre angulaire pour déterminer la « rémunération totale » des employés fédéraux. Le gouvernement et les employeurs fédéraux ont utilisé ces plans et leur sécurité relative pour minimiser les augmentations de salaire et pour maintenir des salaires de travail plus bas par rapport à beaucoup d'autres employeurs avec une promesse de revenu de retraite plus sûr en échange d'un revenu global plus faible au cours de notre vie active. Cela a eu pour effet de limiter la capacité des membres de la GRC à épargner indépendamment pour compléter leurs propres revenus de retraite.

Les membres de la GRC ont besoin d'une association indépendante et d'un agent négociateur pour se battre pour ses membres, pour protéger nos pensions et tenir les membres informés sur des questions comme celle-ci. L'ACPMP a combattu pour nous dans le passé et continuera à lutter pour nous aujourd'hui et dans l'avenir. Chaque jour que nous attendons est un autre jour que le gouvernement utilise pour retirer nos avantages et réduire nos salaires sans aucun compte à rendre.

Aidez l'ACPMP à protéger notre avenir collectif en vous joignant à nous et en encourageant les autres à adhérer dès aujourd'hui.

PERMETTEZ-NOUS DE REVENDIQUER VOS DROITS

L'Association canadienne de la police montée professionnelle (ACPMP) vise à devenir le représentant syndical indépendant de tous les membres réguliers et sous-officiers de la GRC. L'ACPMP a été créée en 2010 dans le but de lutter pour le droit de négocier collectivement par l'entremise d'une association indépendante au nom des membres réguliers et civils de la GRC partout au Canada. Nous aspirons à l'excellence dans notre conduite et dans l'accomplissement de nos obligations. Nous assurons le leadership auprès de tous nos membres dans tous les dossiers en matière de justice qui ont une incidence sur la qualité de vie de tous les Canadiens. L'Association ne réclame pas le droit de faire la grève et elle n'y souscrit pas. Pour en savoir plus, visitez www.mppac.ca.

Devenez membre dès aujourd'hui et ensemble faisons valoir d'une seule voix les enjeux de travail qui nous concernent tous. Veuillez transmettre ce message à vos collègues de la GRC qui ne sont pas encore membres de l'ACPMP.

**MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada
ACPMP | Association canadienne de la police montée professionnelle**

MPPAC.CA // [COMMUNIQUÉS](#) // [DEVENIR MEMBRE](#) // [CONTACT](#)